

N° 312

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 18 janvier 2017

## PROJET DE LOI

(PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE),

*ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les **règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse**, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses **mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse** et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses **mesures électorales applicables en Corse**,*

## TEXTE DE LA COMMISSION

*DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (1)*

---

*(1) Cette commission est composée de : M. Philippe Bas, président ; Mme Catherine Troendlé, MM. Jean-Pierre Sueur, François Pillet, Alain Richard, François-Noël Buffet, Alain Anziani, Yves Détraigne, Mme Éliane Assassi, M. Pierre-Yves Collombat, Mme Esther Benbassa, vice-présidents ; MM. André Reichardt, Michel Delebarre, Christophe-André Frassa, Thani Mohamed Soilihi, secrétaires ; MM. Christophe Béchu, Jacques Bigot, François Bonhomme, Luc Carvounas, Gérard Collomb, Mme Cécile Cukierman, M. Mathieu Darnaud, Mme Jacky Deromedi, M. Félix Desplan, Mme Catherine Di Folco, MM. Christian Favier, Pierre Frogier, Mme Jacqueline Gourault, M. François Grosdidier, Mme Sophie Joissains, MM. Philippe Kaltenbach, Jean-Yves Leconte, Roger Madec, Alain Marc, Didier Marie, Patrick Masclat, Jean Louis Masson, Mme Marie Mercier, MM. Michel Mercier, Jacques Mézard, Hugues Portelli, Bernard Saugéy, Simon Sutour, Mmes Catherine Tasca, Lana Tetuanui, MM. René Vandierendonck, Alain Vasselle, Jean-Pierre Vial, François Zocchetto.*

**Voir les numéros :**

**Sénat : 264, 306 et 311 (2016-2017)**



**PROJET DE LOI RATIFIANT LES ORDONNANCES  
N° 2016-1561 DU 21 NOVEMBRE 2016 COMPLÉTANT ET  
PRÉCISANT LES RÈGLES BUDGÉTAIRES,  
FINANCIÈRES, FISCALES ET COMPTABLES  
APPLICABLES À LA COLLECTIVITÉ DE CORSE,  
N° 2016-1562 DU 21 NOVEMBRE 2016  
PORTANT DIVERSES MESURES INSTITUTIONNELLES  
RELATIVES À LA COLLECTIVITÉ DE CORSE  
ET N° 2016-1563 DU 21 NOVEMBRE 2016  
PORTANT DIVERSES MESURES ÉLECTORALES  
APPLICABLES EN CORSE**

**Article 1<sup>er</sup>**

- ① I. – L’ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse est ratifiée.
- ② II (*nouveau*). – Au dernier alinéa du *d* du 1° du I de l’article 8 de l’ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 précitée, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième ».

**Article 2**

- ① I. – L’ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse est ratifiée.
- ② II (*nouveau*). – Au premier alinéa du IV de l’article 12 de l’ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée, les mots : « dernier alinéa » sont remplacés par les mots : « dixième alinéa ».
- ③ III (*nouveau*). – L’article 14 de l’ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée est ainsi modifié :
- ④ 1° Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I. – » ;
- ⑤ 2° Après les mots : « l’Assemblée de Corse », la fin du seizième alinéa est ainsi rédigée : « selon les modalités prévues à l’article L. 1424-24-2. » ;
- ⑥ 3° Le vingt-troisième alinéa est supprimé ;

- ⑦ 4° Il est ajouté un II ainsi rédigé :
- ⑧ « II. – Les conseils d’administration des services d’incendie et de secours mentionnés à l’article L. 1424-77 du code général des collectivités territoriales sont renouvelés dans les conditions prévues aux articles L. 1424-24-3, L. 1424-79 et L. 1424-80 du même code, dans un délai de quatre mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. »
- ⑨ IV (*nouveau*). – Au second alinéa de l’article 22 de l’ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée, les mots : « est composée à » sont remplacés par les mots : « est composée de ».
- ⑩ V (*nouveau*). – Au quarante-septième alinéa de l’article 23 de l’ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée, les mots : « : "Prévention de la perte d’autonomie" » sont remplacés par les mots : « du titre III ».

### **Article 3**

*(Non modifié)*

L’ordonnance n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse est ratifiée.